Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260414-26_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 14 avril 2026

Rapporteur : M. BARBOT

n°26-2026

COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE
CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2143-3 et L.2121-2,
Considérant que la commission communale pour l'accessibilité est composée notamment des représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la commune,
Considérant que les représentants de la commune sont désignés par le conseil municipal,
Considérant que la composition de la commission doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus ; et que l'ensemble des tendances représentées au sein du conseil disposera au minimum d'un représentant au sein de cette commission,
Considérant que son rôle est consultatif ; que la commission ne dispose pas de pouvoir de décision ni de contrôle,
Considérant les candidatures reçues de chaque groupe constitué,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Loïc BARBOT, Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR :

Présents	29	Pouvoirs	3	Votants	32	Absent	1
Voix pour	32	Voix contre		Abstention			

DECIDE de créer une commission communale pour l'accessibilité (CCA) composée de 8 sièges en sus de celui de Président, dont :

- 6 sièges pour la liste Plérin, la volonté commune
- 1 siège pour la liste Plérin, unis et solidaires
- 1 siège pour la liste Plérin autrement

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations des membres.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260414-26_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 14 avril 2026

Rapporteur : M. BARBOT

n°26-2026

COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE
CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES

DESIGNE les membres de la CCA comme suit :

Commission communale pour l'accessibilité 8 sièges		
Président de droit : Loïc BARBOT		
Liste Plérin , la volonté commune 6 sièges	Liste Plérin, unis et solidaires 1 siège	Liste Plérin autrement 1 siège
Magalie CHAPRON	Laurence ANDRE	Isabelle CASTILLO
André GUYOT		
Anita GICQUEL		
Véronique BOURGEAIS		
Jacques LANCEPLAINE		
Marie-Madeleine JOUBREL		

PRECISE que le Maire est Président de droit de la CCA et qu'un vice-président sera désigné par les membres lors de la première réunion de la commission.

PRECISE que la durée du mandat des membres de la CCA est la même que celle du mandat du conseil municipal.

PRECISE que la composition devra toujours respecter le principe de la représentation proportionnelle (remplacement des membres prévu uniquement en cas de démission ou décès).

PRECISE que les représentants d'associations et organismes seront nommés par arrêté du Maire, après un appel à candidatures.

PRECISE que les agents communaux désignés par le Maire assisteront à la commission avec voix consultative.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire — La secrétaire de séance

Loïc BARBOT — Karine GUGUEN